



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ATTESTATION
DÉPLACEMENT DEPUIS LA GUYANE VERS LA MARTINIQUE**

Attestation à présenter par tout passager en provenance de Guyane en application des décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid- 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires) :

Je soussigné(e),

NOM :

PRÉNOM :

DATE de NAISSANCE :

LIEU de NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE EN MARTINIQUE PENDANT LA QUARANTAINE :

.....

TÉLÉPHONE FIXE EN MARTINIQUE PENDANT LA QUARANTAINE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

.....

NUMÉRO de VOL :

NUMÉRO de SIÈGE :

N° de PASSEPORT ou de CARTE D'IDENTITÉ :

DATES DE SÉJOUR :

1) Je déclare voyager pour le motif suivant (joindre justificatif) :

- motif impérieux d'ordre professionnel ou familial ;
- motif de santé relevant de l'urgence ;
- motif professionnel ne pouvant être différé.

2) Je confirme que je ne présente pas de symptôme d'infection à la covid-19.

3) Je confirme qu'à ma connaissance, je n'ai pas été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.

4) J'accepte qu'un test ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2 puisse être réalisé à mon arrivée.

5) Je m'engage à respecter une quarantaine obligatoire de 10 jours à compter de mon arrivée en Martinique.

6) Je m'engage à réaliser un examen biologique de dépistage virologique au terme des 10 jours de quarantaine.

7) Je reconnais que toute fausse déclaration m'expose à des sanctions pénales et administratives (1).

Fait à....., le/...../2021

Signature :

(1) La loi rend passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (Article 441-7 du code pénal).